

MENTIONS LEGALES

Le site www.actae-avocats.com (ci-après le « site ») est édité par ACTAE AVOCATS, Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle (A.A.R.P.I.) l'identifiant SIRET est 831 418 637 000 29, dont le siège social est situé 14 Rue Jean Giono 21000 DIJON – adresse email : contact@actae-avocats.com – n° de TVA intracommunautaire FR 57 831418637.

Le directeur de la publication du site est Catherine DELOGE-MAGAUD, en qualité d'Associée.

Le site est hébergé par OVH, dont le siège social est à Paris. Téléphone : 01.44.82.43.00.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales sont destinées à régir l'utilisation du site web du cabinet ACTAE AVOCATS (ci-après « le site ») par tout internaute. La consultation du Site implique que l'internaute a préalablement pris connaissance des présentes conditions générales, qu'il les a acceptées et s'engage à s'y conformer.

Article 2 – Utilisation loyale

L'internaute s'interdit tout acte de nature à altérer ou perturber, de quelque manière que ce soit, le fonctionnement normal du site. De même, il s'interdit toute utilisation détournée des informations nominatives présentes sur le Site.

Article 3 – Propriété intellectuelle

L'internaute s'engage à respecter le droit de propriété intellectuelle inhérent au site ainsi qu'à son contenu, quelle qu'en soit la nature. En particulier, l'internaute s'interdit toute reproduction ou toute représentation du site, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable du cabinet ACTAE AVOCATS.

Article 4 – Publications

Toutes les productions intellectuelles publiées sur le site le sont à titre d'information et ne sauraient dispenser l'internaute de solliciter les conseils appropriés et adaptés à ses besoins. L'utilisation de ces productions intellectuelles est donc faite sous la seule responsabilité de l'internaute et ne saurait aucunement engager ACTAE AVOCATS.

Article 5 – Données à caractère personnel

Tous nos traitements de données à caractère personnel sont mis en œuvre dans le respect de notre Politique des données clients / contacts [accessible ici](#).

Article 6 – Données statistiques

Lors de l'utilisation du site, des cookies générés par les serveurs informatiques du cabinet ACTAE –AVOCATS peuvent s'installer automatiquement sur l'ordinateur de l'internaute. Ces cookies ne permettent pas d'identifier l'internaute, mais servent seulement à mesurer le nombre de pages vues, le nombre de visites ainsi que l'activité de l'internaute sur le Site. L'internaute peut refuser ces cookies ou les supprimer sans que cela n'affecte de quelque manière que ce soit sa navigation sur le site.

POLITIQUE RELATIVE AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DES CLIENTS / CONTACTS

1. Préambule

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données (ci-après le « RGPD ») fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données.

Dans le cadre de son activité, l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS met en œuvre un traitement de données à caractère personnel regroupant les données de ses clients et contacts.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

– « client(s) » : désigne toute personne physique ou morale cliente de l'A.A.R.P.I. ACTAE -AVOCATS ;

– « contact(s) » : désigne toute personne physique ou morale en relation avec le Cabinet mais qui n'est pas client (prospects, relations, partenaires, ...);

– « responsable du traitement » : désigne la personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS ;

– « sous-traitant » : désigne toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS travaille et qui interviennent sur les données à caractère personnel qu'il traite ;

– « personnes concernées » : désigne les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement. Elles sont, au titre des présentes, qualifiées de « client » ou de « contact » ;

– « destinataires » : désigne les personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Les destinataires des données peuvent donc être aussi bien des destinataires internes que des organismes extérieurs (prestataires de services supports, l'Administration judiciaire et ses auxiliaires, les instances ordinales, etc.).

Le RGPD, en son article 12, impose que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

2. Objet

Pour satisfaire à ses besoins, l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs à ses clients et contacts.

La présente politique a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information des membres de l'A.A.R.P.I. ACTAE -AVOCATS et ainsi de formaliser les droits et les obligations de ses clients et contacts au regard du traitement de leurs données à caractère personnel.

3. Portée

La présente politique de protection des données à caractère personnel a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place du traitement des données à caractère personnel des clients et contacts de l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS.

La présente politique ne porte que sur les traitements dont notre cabinet est responsable ainsi que sur les données qualifiées de « structurées ». Elle ne concerne pas la clientèle personnelle de nos collaborateurs.

Le traitement de données à caractère personnel peut être géré directement par l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS ou par le biais d'un sous-traitant spécifiquement désigné par lui.

Cette politique est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein de la relation contractuelle entre notre cabinet et ses clients et contacts, notamment nos conditions générales d'intervention ou notre politique de cookies.

4. Principes généraux et engagement

Aucun traitement n'est mis en œuvre par l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS concernant des données de clients et contacts s'il ne porte pas sur des données à caractère personnel collectées par ou pour nos services ou traitées en relation avec nos services et s'il ne répond pas aux principes généraux du RGPD.

Tout nouveau traitement, modification ou suppression d'un traitement existant sera porté à la connaissance des clients et contacts par le biais d'une modification de la présente politique.

5. Types de données collectées

- Identification : nom, prénom, civilité, fonction, pseudonyme, pseudo réseaux sociaux
- Coordonnées : Téléphone, adresse e-mail, adresse postale, fax, ...
- Photo, lorsque le client nous y autorise lors d'événements animés par notre cabinet
- Vie professionnelle
- Vie personnelle (familiale ou patrimoniale) lorsque cela est nécessaire dans le cadre du traitement d'un dossier
- Données bancaires si nécessaires

L'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS ne traite pas de données sensibles au sens de l'article 9 du RGPD, hormis celles comprises à l'article 9.2 f), autrement dit les données nécessaires « à la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice ou chaque fois que des juridictions agissent dans le cadre de leur fonction juridictionnelle ».

6. Origines des données

L'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS collecte les données de ses clients et de ses contacts à partir de :

– données fournies par le client dans le cadre d'un dossier confié au Cabinet (dossier client) ; – cartes de visite ; – fiches ou formulaires électroniques remplis par le client (feuille d'émargement, Formulaire de satisfaction) ;

– inscription à des événements organisés par le Cabinet ; – listes communiquées par les organisateurs d'événements ou de conférences auxquelles nous participons ; – échanges via les réseaux sociaux.

7. Finalités du traitement

Selon les cas, l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS traite vos données pour les finalités suivantes : – traitement des dossiers confiés au Cabinet ; – gestion de la relation client ; – gestion des événements organisés par ACTAE-AVOCATS (conférences, petits déjeuners, formation...); – envoi de nos newsletters ou d'informations ; – amélioration de nos services ; – réponses à nos obligations administratives ; – réalisation de statistiques.

8. Base légale

Les finalités de traitement présentées ci-dessus reposent sur les conditions de licéité suivantes :

Clients : Exécution précontractuelle ou contractuelle

Contacts : Intérêt légitime et lorsque la loi le requiert, consentement

9. Destinataires des données

Le Cabinet ACTAE-AVOCATS s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés.

Destinataires internes :

v Avocats, personnel non avocat, stagiaires

Destinataires externes :

v Prestataires ou services support, prestataire informatique, etc.

v Juridictions, magistrats, auxiliaires de justice, confrères, experts, mandataires, huissiers, enquêteurs, etc.

v Instances ordinales

v Administration

10. Durée de conservation

La durée de conservation des données est définie par l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur elle. Elle est fixée dans le cadre de sa politique de durée de conservation.

Passés les délais fixés dans ladite politique, les données sont soit supprimées, soit conservées après avoir été rendues anonymes, notamment pour des raisons d'usage statistique.

Il est rappelé aux clients et contacts que la suppression ou l'anonymisation sont des opérations irréversibles et que l'A.A.R.P.I. ne pourra plus les restaurer.

11. Droit d'accès (droit de copie) Les clients et contacts disposent traditionnellement d'un droit de demander à l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS la confirmation que des données les concernant sont ou non traitées.

Les clients et contacts disposent également d'un droit d'accès, ce dernier étant conditionné au respect des règles suivantes :

– la demande émane de la personne elle-même et est accompagnée d'une copie d'un titre d'identité, à jour ; – la demande doit être formulée exclusivement par écrit à l'adresse suivante : A.A.R.P.I. ACTAE-

AVOCATS, 14 rue Jean Giono 21000 DIJON

Nos contacts ont le droit de demander une copie de leurs données à caractère personnel faisant l'objet du traitement auprès de l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS. Toutefois, en cas de demande de copie supplémentaire, le Cabinet pourra exiger la prise en charge financière de ce coût par les clients et contacts.

Les clients et contacts sont informés que ce droit d'accès ne peut porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication. Ce droit ne peut en aucun cas permettre d'accéder à des documents et des pièces confiées à ACTAE-AVOCATS et qui sont soumises au secret professionnel.

Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive c'est-à-dire réalisé de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le cabinet d'Avocats.

12. Mise à jour – Actualisation et rectification

L'exercice de ce droit s'exerce auprès de votre interlocuteur habituel au sein de l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS.

Afin de permettre une mise à jour régulière des données à caractère personnel collectées, ACTAE-AVOCATS pourra solliciter les clients et contacts qui auront la possibilité de satisfaire à ses demandes. L'A.A.R.P.I. ne pourra se voir reprocher une absence de mise à jour si le client ou le contact n'actualise pas ses données.

13. Droit à l'effacement

Le droit à l'effacement des clients et contacts ne sera pas applicable dans les cas où le traitement est mis en œuvre pour répondre à une obligation légale.

En dehors de cette situation, les clients et contacts pourront demander l'effacement de leurs données dans les cas limitatifs suivants :

– lorsque les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;

– lorsque la personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;

– lorsque la personne concernée s'oppose à un traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;

– lorsque la personne concernée s'oppose à un traitement de ses données à caractère personnel à des fins de prospection ;

– lorsque les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite.

14. Droit à la limitation

Les clients et contacts sont informés que ce droit n'a pas vocation à s'appliquer dans la mesure où le traitement opéré par l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS est licite et que toutes les données à caractère personnel collectées sont nécessaires à l'exécution de sa mission.

15. Justification

Pour l'ensemble des droits mentionnés dont bénéficie le client ou le contact et conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel, vous êtes informés qu'il s'agit de droits de nature individuelle qui ne peuvent être exercés que par la personne concernée relativement à ses propres informations. Pour satisfaire à cette obligation, nous vérifierons l'identité de la personne concernée.

16. Caractère facultatif ou obligatoire des réponses

Les clients et contacts sont informés sur chaque formulaire de collecte des données à caractère personnel du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par la présence d'un astérisque.

Dans le cas où des réponses sont obligatoires, l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS explique aux clients et contacts les conséquences d'une absence de réponse.

17. Droit d'usage

L'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS se voit conférer par les clients et contacts un droit d'usage et de traitement de leurs données à caractère personnel pour les finalités exposées ci-dessus.

Toutefois, les données enrichies qui sont le fruit d'un travail de traitement et d'analyse de l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS, autrement appelées les données enrichies, demeurent sa propriété exclusive (analyse d'usage, statistiques, etc.).

18. Sous-traitance

L'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS informe ses clients et contacts qu'il pourra faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le cadre du traitement de leurs données à caractère personnel.

Dans ce cas, le Cabinet s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD.

L'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS s'engage à signer avec tous ses sous-traitants un contrat écrit et impose aux sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection des données que lui. De plus, elle se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

19. Sécurité

Il appartient à l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS de définir et de mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité, physique ou logique, qu'il estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite.

Parmi ces mesures figurent principalement :

– l'utilisation de mesures de sécurité pour l'accès aux locaux (fermeture des bureaux, badges, etc.) ; – la sécurité de l'accès à nos postes informatiques et smartphones (code d'accès modifié régulièrement) ; – login et password pour tous nos logiciels professionnels ; – la gestion des habilitations pour l'accès aux données (spécificité pour nos services bancaire et comptable) ; – VPN dans le cadre des connexions à distance ; – mot de passe complexe pour notre réseau Wi-Fi modifié semestriellement.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité d'un traitement de données à caractère personnel, l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS s'engage à imposer contractuellement à ses sous-traitants des garanties de sécurité par le biais de mesures techniques de protection de ces données et les moyens humains appropriés.

20. Violation des données

En cas de violation de données à caractère personnel, l'A.A.R.P.I. s'engage à le notifier à la CNIL dans les conditions prescrites par le RGPD. Si ladite violation fait porter un risque élevé pour les clients et contacts et que les données n'ont pas été protégées, le Cabinet ACTAE-AVOCATS :

– en avisera les clients et contacts concernés ; – communiquera aux clients et contacts concernés les informations et recommandations nécessaires.

21. Réfèrent « données personnelles »

Le Cabinet ACTAE-AVOCATS a désigné un référent « données personnelles ».

Les coordonnées de notre référent données personnelles sont les suivantes :

Me Catherine DELOGE -MAGAUD – Avocat associé 14 rue Jean Giono 21000 DIJON contact@ACTAE-AVOCATS.com Tél : 03 74 95 03 45

22. Registre des traitements

Le Cabinet ACTAE-AVOCATS n'est pas tenu de procéder à la mise en œuvre d'un registre des traitements.

23. Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Les clients et contacts concernés par le traitement de leurs données à caractère personnel sont informés de leur droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la Cnil en France, s'ils estiment que le traitement de données à caractère personnel les concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante : CNIL – SERVICE DES PLAINTES3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

24. Évolution

La présente politique peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la Cnil ou des usages. Toute nouvelle version de la présente politique sera portée à la connaissance des clients et contacts par tout moyen choisi par l'A.A.R.P.I. ACTAE-AVOCATS en ce compris la voie électronique (diffusion par courrier électronique ou en ligne par exemple).